

**Portail Chorus Pro**

[Accéder au Service en ligne](#)

Le portail Chorus Pro, créé par l'Agence pour l'Informatique financière de l'État (AIFE), est mis à disposition gratuitement des entreprises et doit être utilisé **pour la transmission des factures électroniques aux entités publiques**. Pour bénéficier de cette transmission électronique, l'entreprise doit créer un compte Chorus pro sur le portail.

- [Marchés publics](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)